

MAIRIE de VIEILLEVIGNE 44116

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT de DÉLAISSÉS COMMUNAUX

OBJET : Enquête publique pour cession de délaissés communaux à des particuliers.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2020 décidant de donner suite aux demandes d'acquisition de délaissés communaux au Hameau des Chasseries, rue des Champs et aux villages de La Gachère, du Bois Vignaud, de La Falordière, du Chaudry Geay, de La Guittonnière et de La Cantinière, une enquête publique est ouverte, en Mairie de VIEILLEVIGNE, du mercredi 27 octobre 2021 à 9h00 au mercredi 10 novembre 2021 à 17h00.

Date d'ouverture de l'enquête : Mercredi 27 octobre 2021 à 9h00
Date de clôture de l'enquête : Mercredi 10 novembre 2021 à 17h00
Lieu de consultation libre : Mairie de Vieillevigne 44116

Commissaire enquêteur : Monsieur Yves PENVERNE,
Désigné par arrêté du maire de VIEILLEVIGNE Loire-Atlantique, en date du 06 octobre 2021.

Permanences :

Lieu : Mairie de Vieillevigne 44116

- . **Mercredi 27 octobre 2021** de 9 H 00 à 12 H 00
- . **Samedi 6 novembre 2021** de 9 H 00 à 12 H 00
- . **Mercredi 10 novembre 2021** de 14 H 00 à 17 H 00

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler des observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de VIEILLEVIGNE aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public peut également formuler ses observations par courrier à l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
Mairie de VIEILLEVIGNE
1, Place de la Mairie – 44116 VIEILLEVIGNE

Le dossier sera également disponible durant toute la durée de l'enquête sur le site internet de la commune <https://www.vieillevigne44.com/>.

Les observations du public pourront être formulées par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@vieillevigne44.com, lesquelles seront annexées au registre.

A VIEILLEVIGNE, le 08 octobre 2021

Le Maire,
Nelly SORIN

